

**PARIS - PARIS -**

**SOCIÉTÉS**

**CONVOICATIONS  
AUX ASSEMBLÉES**

11/06/2021

533464 - Actu-Juridique.fr

**MONDO TV FRANCE**

Société Anonyme  
au capital de 2 029 729 €  
Siège social :

52-54 rue Gérard  
75013 Paris

RCS Paris : 489 553 743

**AVIS DE CONVOICATION  
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 25 JUIN 2021**

Les actionnaires de MONDO TV FRANCE sont convoqués 52-54 rue Gérard 75013 Paris le **25 juin 2021 à 14h30**, en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**Au titre de l'assemblée générale ordinaire**

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et présentation des comptes ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice et lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des conventions réglementées et quitus aux administrateurs ;
- Nomination ou renouvellement de mandats d'administrateurs
- Affectation du résultat social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

**Au titre de l'assemblée générale extraordinaire**

- Modification des articles 12, 13 et 19 des statuts en vue d'une mise en conformité avec les règles de l'AIM.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

**Modalités de participation à l'assemblée :**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire ou y voter par correspondance. S'il s'agit d'un actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité ou tout autre actionnaire de la Société.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera consta-

tée par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance peuvent obtenir un formulaire sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier, six jours au moins avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation parvenus via l'intermédiaire financier 2 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, les questions écrites peuvent être envoyées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, à minuit, heure de Paris, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Conseil d'Administration, ou à l'adresse électronique suivante : [matteo.corradi@mondotv.it](mailto:matteo.corradi@mondotv.it) accompagnée d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : [fr.mondotvgroup.com](http://fr.mondotvgroup.com).

Conformément à la loi, les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée générale seront disponibles, au siège social de la société MONDO TV France.

*Le Conseil d'administration*